

---

# PROCÈS-VERBAL

## C.E.P.

### DU 4 MARS 2019.

---

#### Présents :

GERARD Claudy	Président de province
ANKRI Jérémie	Président Administratif
FOULON Frank	Président Sportif
MUTSERS Luc	Trésorier
GERARD Jean-Luc	Administrateur
JURCABA Yvan	Administrateur
HEYLIGEN Raymond	Administrateur
ABEELS Willi	Administrateur
GROS Nathalie	Administratrice
MIGNON Fabrice	Secrétaire

#### Absent(s) :

#### Excusé(es) :

BEBERMANS Louis	Administrateur
LONEUX Martine	Administratrice

---

# **ORDRE DU JOUR**

---

**1. APPROBATION P.V.**

**2. ADMINISTRATIF**

**3. DISCIPLINAIRE**

**4. C.H.P.L.**

**5. COUPE**

**6. CP'S ETÉ 2019**

**7. F.P.J.L**

**8. F.B.F.P.**

**9. TRÉSORERIE**

**10. TO DO LIST**

**11. DIVERS**

## 1. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Il passe au 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour et invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 11/02/2019 (02-2019).

**Aucune remarque n'est émise et le P.V. est approuvé à l'unanimité.**

## 2. Administratif.

### Vade-mecum

Le Vade-mecum réalisé par le secrétariat fédéral a été transmis à tous les secrétaires des clubs .

## 3. Disciplinaire.

### **Dossiers en cours et traitement.**

Affaire LHOIST - FOUAD -B22 - CPGH (Suspensions préventives pour les 2 joueurs)

Affaire Moha 1 - BAS

Affaire Division 9 / vend. 01/02/2019 / SOUMAGNE 4 - WANZE 5 (rapport Nadine BARTHE)

**Les dossiers seront traités par la Commission de Discipline le 23/03/19**

-----

## 4. C.H.P.L..

Rapport d'arbitrage Wanze 5 – Spa2 (division 9) du 18/01/2019.

**Etant donné la mention « R.A.S. » relevée sur la feuille de match et transmise à R.HEYLIGEN, il est plus que probable que nous ne recevrons pas de l'arbitre Jacques MASSET un rapport complémentaire.**

**Le trésorier informe que ce dernier n'a toujours pas reçu d'indemnisation pour sa prestation.**

**Celle-ci s'élève à 30€ suivant la grille des paiements établie pour les différentes catégories d'arbitres et les types de compétitions pour lesquelles ils sont appelés à diriger.**

**Le P.S. suggère de ne pas défrayer l'arbitre tant que nous n'avons pas reçu de rapport de cette rencontre mais R.HEYLIGEN signale à nouveau que la mention « R.A.S. » est inscrite sur la feuille de match ainsi que la signature de l'arbitre MASSET.**

**Dès lors, il faut considérer que ce dossier est clos et le trésorier pourra donc défrayer l'arbitre.**

Pénalités période 4.

**Il reste à recevoir avant établissement des relevés, les rapports de :**

- **Raymond HEYLIGEN pour la journée 18**
- **Willi ABEELS pour les journées 14 (journées remise à jouer le 06/03/19) , 15, 16, 17 et 18**

Envois des résultats définitifs aux clubs.

**Après contrôle des résultats de la dernière journée CHPL (J14 remise) et des éventuelles modifications de résultats suivant les relevés de W.Abeels et R & Heyligen, les résultats définitifs seront envoyés aux clubs.**

- **Date butoir pour transmission des relevés d'erreurs au P.A. et secrétaire : 20/03/2019**
- **Envoi aux clubs des résultats définitifs I : le 21/03/2019**
- **Date butoir pour les éventuelles contestations : 07/04/2019**
- **Décision d'envoi des récompenses aux 3 premiers de chaque division du mercredi et du vendredi en séance CEP du 08/04/2019**

**Si aucune contestation, paiements des récompenses aux clubs le 09/04/2019.**

Création d'un nouveau club.

Ce 03/04/2019, communication téléphonique avec Bernard Leroy concernant la création d'un nouveau en province de Liège (Anthisnes).

**Renvoi vers le secrétariat fédéral pour l'établissement d'un dossier pour la création d'un club affilié à la FBFP.**

**Dès l'administration en ordre, Leroy Bernard reviendra vers le secrétariat provincial pour informations complémentaires concernant la participation au CHPL, aux CP's et à la Coupe de province.**

Interrogation P.S.

Une question qui se pose est de savoir dans quelle division réintégrer une ou plusieurs équipes dont le club n'aurait plus participé au CHPL mais serait resté fédéré ?

**Auparavant, un club dans ce cas voyait son équipe rétrogradée d'autant de division que d'année de non-participation au CHPL. Il semble que ce serait une bonne solution si nous devons rencontrer ce cas et le P.S. propose de porter ce point à la « To Do List » afin d'y être discuter et présenter au CEP avant une éventuelle adaptation du règlement CHPL.**

## 5. Coupe.

Désignation du bureau pour la journée finale qui se déroulera le 17 mars 2019 au B10 – PC La Rose Rouge.

**Jean-Luc GERARD se propose pour l'organisation du bureau du jour.**

**Suite à la demande du secrétariat provincial comme il avait été convenu lors de la précédente séance CEP, Jacques MASSET a été désigné pour arbitrer cette journée.**

**Les feuilles de match sont remises à JL GERARD par le secrétaire provincial.**

**La coupe et les diminutifs sont remis à JL GERARD par Président de province.**

**Pour rappel :**

- **Clubs qualifiés pour la coupe (1/2 finale et finale) : B05 – B23 – B30 et B49**
- **Clubs qualifiés pour la consolante : B04 et B34**

Dates des rencontres de coupe 2019-2020 (**ANNEXE 1**)

**Le P.S. présente une grille des dates qui pourraient être fixées pour les 1/16, 1/8, ¼, ½ et finale pour les 3 saisons à venir. La date de la journée finale pourrait être modifiée en fonction des dates de la coupe des clubs francophones.**

**Approbation à l'unanimité de cette grille par les administrateurs de province.**

**Celle-ci sera présentée en réunion sportive CHPL de juin.**

Coupe des Clubs Francophones.

**Comme prévu au règlement, la liste des 4 clubs qualifiés liégeois a été transmise à la présidente sportive fédérale (Françoise DUPONT)**

## 6. CHAMP. ÉTÉ 2019.

### Candidatures des clubs pour le CPT Mixtes du 16 juin 2019.

**La date butoir pour les candidatures avait été fixée au 3 mars 2019.**

**Nous avons reçu les candidatures de :**

- **B06 – Royal PC Embourg**
- **B30 – Royal PC Wanze**
- **B40 – PC Mabotte**
- **B49 – Le Muguet Laminois**

**Après présentation succincte par le PS des 4 candidatures, la parole est donnée à chacun.**

**Un vote est ensuite soumis aux administrateurs et à l'unanimité, le CEP décide de confier l'organisation de ce CP au club de : B06 – Royal PC Embourg.**

**Le secrétaire informera par email les 4 clubs de la décision prise en séance.**

**Étant donné que tous les CP's sont couverts, le secrétaire enverra au plus tôt une demande d'arbitres à la Présidente sportive fédérale.**

**L'affiche récapitulative des championnats provinciaux 2019 sera réalisée par le secrétaire provincial.**

### Désignation des compositions des bureaux 2019 :

- **ECPD → 14 avril 2019 - B40 – PC Mabotte : F.FOULON – N.GROS – F.MIGNON**
- **ECPT → 28 avril 2019 - B40 – PC Mabotte : JL.GERARD – Y.JURCABA**
- **ECBI → 1 mai 2019 - B21 – La Blegnytoise : W.ABEELS – L.MUTSERS – LONEUX.M**
- **CPD + 48/50 ans → 29 mai 2019 - B30 – RPC Wanze : F.FOULON – JL.GERARD**
- **CPT Mixtes → 16 juin 2019 - B06 RPC Embourg : J.ANKRI – M.LONEUX**
- **CP Vétérans → 26 juin 2019 - B09 – La Boule d'Aaz de Haccourt : JL.GERARD – Y.JURCABA**
- **CPD Mixtes → 8 septembre 2019 - B37 – Carreau Hannutois : C.GERARD – W.ABEELS**

**Un dernier contrôle des règlements et de l'affiche récapitulative sera effectué par le P.S.**

**Ceux-ci lui seront envoyés par le secrétaire.**

**Dès approbation du P.S., les règlements, la grille du calendrier d'été et l'affiche récapitulative des championnats d'été seront envoyés aux clubs et publiés sur le site de province après que les 4 candidats au CPT Mixtes en aient été officiellement informés par le secrétariat. (Attente de 2 à 3 jours avant publication)  
Les formulaires d'inscriptions en ligne seront également activés.**

**Le P.S. demande également d'informer les clubs qu'aucune protection ne sera donnée en sortie de poule aux équipes ayant remportés 2 victoires d'entrée de jeu.(cadrage)**

**L'information sera transmise par le secrétariat provincial lors de l'envoi des règlements et sera aussi publiée sur le site de province.**

**Pour l'ECP Doublettes du 14 avril 2019 et l'ECP Triplettes du 28 avril 2019, l'ancienne licence qui est fait toujours valable jusqu'au 28 avril 2019, sera acceptée.**

**Il est bien entendu que sans licence (ancienne ou nouvelle), la participation du joueur sera refusée.**

## 7. F.P.J.L.

### ROI - FPJL

Réunion à prévoir entre les présidents et secrétaire pour finalisation avant présentation au CEP.  
Dès approbation de ce R.O.I., une séance d'information sera programmée avec la FPJL.

**Remarque du P.A. qui indique qu'il n'a toujours pas reçu de Jean-François STREEL et comme il lui avait demandé (dans l'attente de la création du R.O.I. –C.C.F.J.), un mail concernant les stages et autres activités programmées pour les jeunes.**

**En conséquence, le CEP décide de n'attribuer aucun subside à la F.P.J.L. tant qu'un compte-rendu substantiel des activités n'est pas envoyé au C.E.P.**

## 8. F.B.F.P.

### Calendrier d'été Fédéral :

Quelques modifications au calendrier ont été apportées par la P.S. sportive fédérale.

**Le secrétaire a adapté en conséquence le calendrier provincial d'été où sont reprises les différentes compétitions fédérales et nationales.**

### Forfait du B02 – PC Capri :

Une copie du courrier adressé par le secrétariat fédéral au B02 – PC Capri (**ANNEXE 2**) nous a été transmise informant que suite à son forfait général en cours de saison, le club était rétrogradé en division provinciale et n'aurait pas accès au niveau national durant une période de 3 ans.

**Actuellement, nous ne savons toujours pas si B02 – PC Capri va se réinscrire pour le prochain championnat d'hiver et ce pour autant que ce club s'acquitte des pénalités que la F.B.F.P. lui inflige.  
La balle est donc dans le camp du B02 – PC Capri qui reviendra sans aucun doute vers la province.**

### Cotisation annuelle des clubs à la F.B.F.P. :

Reçu un mail informatif du secrétariat fédéral indiquant que les clubs du B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt et B12 – RPC Spa ne sont toujours pas en ordre de cotisation annuelle (74€ / club / année).

**Le trésorier contrôlera dès que possible les comptes F.B.F.P. pour vérification.**

### Cotisation provinciale 2018 :

Facturation d'une cotisation provinciale (3.5€/joueur) aux clubs pour la période de juin à décembre inclus.

**Le trésorier rédigera un relevé pour l'envoi des factures par club.  
Pour rappel, cotisation gratuite pour les joueurs issus des catégories d'âges « Jeunes »**

### Procès-verbal C.A. – F.B.F.P. :

**Reçu le P.V. de la séance C.A. du 19 février 2019. (**ANNEXE 3**)**

## Examen arbitre. :

Le 24 février 2019 se sont déroulés les examens pour les candidats arbitres.  
Ces examens se déroulaient à Jambes. 7 candidats ont réussi dont 2 liégeois (B.A.S.).

**Etant donné les circonstances dans lesquelles se sont déroulés les examens, plusieurs candidats ayant échoué ont contesté la validité de ceux-ci en transmettant un courrier à la F.B.F.P.  
Raymond HEYLIGEN donne lecture d'un courrier de l'un des candidats faisant partie de son club (B06) par ailleurs assez éloquent... QUID de la réponse de la Fédération...**

## A.G. Statutaire. :

Le 23 février 2019 a eu lieu au Moulin de Beez (Namur) l'A.G. Annuelle Statutaire de la F.B.F.P..

**A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le P.V. de cette assemblée.**

## 9. Trésorerie.

### Gestions des pénalités

Période 2 :

**Pour cette période, les clubs du B12 – RPC Spa et B43 – RPC La Moisson n'ont toujours pas honoré leur facture malgré un rappel informel (sans amende) du trésorier.  
En conséquence et au vu la mauvaise volonté de ces clubs pour répondre au rappel du trésorier, de nouvelles factures, cette fois avec frais, seront envoyées.**

Période 3 :

**Pour cette période dont la date butoir de contestation avait été fixée au 3 mars 2019, seul le B21 – PC La Blegnytoise a demandé une faveur (par courriel) pour ne pas recevoir de pénalité pour retard d'envoi des feuilles de match.  
Le C.E.P. décide d'octroyer une faveur au B21 en ne lui infligeant pas de frais pour contestation non-avérée mais maintient l'amende du club car à la période indiquée, les grèves n'avaient plus aucun impact sur le temps de transmission du courrier puisque celles-ci étaient levées depuis un bon moment.  
Le secrétaire répondra en ce sens au responsable du B21 et enverra au trésorier la grille récapitulative des amendes/club pour envoi des factures aux clubs.**

## 10. To Do List.

Traitement de la « To Do List » réalisé en date du 27/12/2018 par P, PS, PA et secrétaire.

**Le secrétaire rappelle qu'il faudra mettre en place les décisions prises et approuvées en CEP.  
Une date de réunion est à planifier (les 3 présidents + secrétaire)**

## 11. Divers.

### Questions / Réponses

Néant

Prochaine séance C.E.P. : 08-04-2019 – Herstal – 19h30  
Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 21h10.

<b><u>COUPE PROVINCIALE</u></b>					
Rencontre	Tjrs 4 ème Dimanche sauf Finale	Exemple coupe 2019-2020	Exemple coupe 2020-2021	Exemple coupe 2021-2022	
1/16 de finale	4 ème Dimanche d'octobre	27-10-19	25-10-20	24-10-21	
1/8 de finale	4 ème Dimanche de novembre	24-11-19	22-11-20	28-11-21	
1/4 de finale	4 ème Dimanche de janvier	26-01-20	24-01-21	23-01-22	
1/2 finale consolante	4 ème Dimanche de février	23-02-20	28-02-21	27-02-22	
Finale	+/- mi mars	15-03-20	14-03-21	13-03-22	



P.C. CAPRI  
Monsieur RAEPERS Robert

Sentier Campagne 48  
4420 ST NICOLAS

Liège, le 20 février 2019

Monsieur le Président,

Concerne : votre forfait dans le cadre du Championnat d'Hiver National  
Saison 2018-2019 – Division 2

Votre forfait pour la fin du championnat repris sous concerne, en vertu du règlement du Championnat D'hiver National à l'article 2, entraîne une amende de **750.00 €** que nous vous prions de bien vouloir verser sur le compte de la Fédération Belge de Pétanque :

AXA – BE56 7512 0175 5188.

Les clubs lésés par ce forfait (matches retours) recevront une indemnisation de 75.00 €

Sachez que votre club est également rétrogradé en division provinciale et n'aura pas d'accès au niveau National durant 3 ans.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note et vous présentons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations sportives.

Le secrétariat FBFP

Copie : président province Liège

---

Rue Haute Marexhe 142 – 4040 Herstal  
✉ [fede.petanque@gmail.com](mailto:fede.petanque@gmail.com) ☎ +32 (0)4 227 76 74 📠 +32 (0)4 227 92 14  
IBAN : BE56 7512 0175 5188 BIC : AXABBE22



## Rapport du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 février 2019

---

Administrateurs :

Barthe Nadine, Dupont Françoise, Gérard Jean-Luc, Mayon Patrick,  
Melleker Jean-Luc et Peters Marie-Jeanne

Trésorier :

Mutsers Luc

Secrétaire de séance :

Withofs Dominique

---

### 1. approbation PV du 05/11/2018

---

- Le PV est approuvé à l'unanimité.

---

### 2. Finances

---

➤ Dernière situation financière.

Le trésorier propose de rassembler les différents comptes épargne afin d'éviter les frais liés à ces comptes.

➤ Achat bâtiment -prospection – visites

- Nous avons visité des locaux (ancienne concession automobile) à Eghezée mais l'absence de terrain et l'ampleur des travaux de remise en conformité nous ont poussé à ne pas faire d'offre pour ce site. Le point positif de ce projet résidait dans les deux logements loués qui pouvaient couvrir le remboursement de notre emprunt.
- Le trésorier s'est informé chez Fortis sur les possibilités d'emprunt par la FBFP. Pour une somme de 250 à 300.000€, cela ne pose pas de problème (en 20 ans) et le dossier pourrait être accepté sous 8 jours.
- Il a également consulté Infraspports qui subsidie des construction ou rénovation de bâtiments à vocation sportive jusqu'à 1.500.000€. Il faudrait dans ce cas trouver un terrain à bâtir (compter environ 60-70€/m<sup>2</sup>).
- Les recherches continuent dans les alentours de Namur. Le SG rappelle qu'il devra s'y rendre tous les jours  
...

➤ Vérification des comptes

Les comptes ont été vérifiés et approuvés par le CVC et seront présentés à l'A.G.S. sous une forme simplifiée (à leur demande).

---

### 3. sportif

---

➤ Situation Championnats d'hiver.

- Fédéral dames : les divisions 2 et 3 ont déjà terminé leur championnat. Les (ré)-inscriptions doivent être clôturées pour le 24 mars. Le secrétariat contactera tous les clubs pour les inviter à y participer.
- Forfait du Capri au CHN : le C.A. décide de rétrograder le Capri en division provinciale. En application du règlement, une amende de 750€ et l'interdiction de jouer le CHN pendant 3 ans leur sera signifié.
- Le Silence : attendre leur décision de dissolution ou non.

➤ Désignation des championnats d'été :

CFDJ	13/04	PC Rochefortois
CFD	05/05	R.P.U.C.
CFIV	15/05	PC La Boule d'Aaz
CFT	19/05	T.P.C.
CFDMx	25/05	AS Jumet
CBD	02/06	PC Trois Frontières Longeau
CBIV	12/06	PC Tertre-Espérance
CFI	01/09	PC Aubange
CBI	22/09	Pachy Waterloo

Le trésorier souhaite que l'on octroie une indemnité de 18,50€/demi journée et 25€/journée à ceux qui font les tables lors des championnats. Le C.A. marque son accord.

➤ Tirage des ¼ de finale de la Coupe Fédérale (10 mars) :

PC Muguet Laminois – PC Le Silence

La Hutoise – PC Lessinois

La Pétanque Montoise – Royale P.U.C.

PC Wanzois – PC Fanny Bivort

La journée finale sera organisée le 24 mars 2019 dans les installations de la Boule Vottemoise de Herstal.

➤ Invitations internationales :

Montpellier (Odyssee pétanque) : 1 équipe Dame et 1 homme

Espalion : 1 équipe Dame et 1 homme  
Annecy : 1 équipe juniors

---

## 4. Administratif

---

➤ A.G.S. 2019 :

- Les interpellations des provinces de Liège et du Hainaut ne sont pas valables selon nos statuts car les clubs sont les seuls à pouvoir le faire. Cependant, le PF s'est déjà expliqué auprès des deux provinces et reste disposé à revenir sur les sujets lors de l'A.G.S. s'ils le souhaitent.
- Intervention de Karin Toussaint (AISF). Le SG attend le contenu de son intervention (en principe registre UBO, volontariat et bénévolat).
- Symbio et Défi : une mutualité et un politicien bruxellois du parti Défi sont partenaires de l'international qui sera organisé cet été à Bruxelles. Albert Labye (président de l'Elite) voulait savoir si leurs représentants pouvaient venir à l'A.G.S. à Beez. Le PF lui a répondu qu'ils ne pouvaient en aucun cas prendre la parole (trop tard pour Symbio) et interdit par nos statuts pour un mouvement politique.

---

## 5. arbitrage

---

➤ Examen arbitres provinciaux :

- 12 candidats présenteront l'examen d'arbitre provincial le dimanche 24 février dans les installations du Pitchoun Jambois. 7 du cours donné à Soumagne et 5 du cours donné à Jambes.
- Ceux qui ont dépassé la limite d'âge ne pourront officier que dans leur province.
- Le SG regrette le manque de communication et d'information qui permettraient au secrétariat de travailler plus efficacement.

---

## 6. divers

---

- Luc Dewilde demande l'autorisation pour distribuer le dossier de presse de l'international de Bruxelles lors de l'A.G.S. Le C.A. n'y voit pas d'inconvénient mais estime moins coûteux et plus rapide l'envoi par e-mail.
- Formation des cadres sportifs : une équipe de travail est mise en place (Alain Lhotte, Claude Herin, Valérie Rooms, Didier Debruyne, ...). Le dossier avance bien. Une réunion avec le responsable ADEPS sera organisée pour évaluer l'avancement du cahier des charges.
- Une formation de coach organisée par la CEP est déjà complète pour cette année mais le PF espère pouvoir inscrire deux belges l'année prochaine.
- Réforme des textes CD : un groupe de travail est mis en place sous la houlette de Maître Henkinbrant. Chaque province y sera représentée (Y. Rooms, F. Mignon, B. Marneffe, P. Kintziger et J.-P. Gilain + le PF et le SG). Ils seront contactés dès la semaine prochaine pour débiter le travail. Les provinces auront un double rôle : celui de conciliateur et celui de première instance de discipline pour certaines catégories d'infractions à définir.
- MJP nous représentera lors de l'A.G. de l'AISF le 15 mars à Wierde.
- A la demande des Sages, les PV du C.A. seront établis et diffusés dans les huit jours qui suivent la réunion.

➤ Site Internet : le SG est en contact avec Madame Teraets qui se propose de nous aider à redynamiser le site fédéral. Une première réunion est prévue dans les prochains jours.

➤ Le SG propose une série d'actions dans le domaine de l'éthique et du fairplay ; il souhaite que la FBFP en choisisse l'une ou l'autre à appliquer au sein de nos clubs et auprès des dirigeants de tous niveaux.

Pour le C.A. de la FBFP,

Dominique WITHOFS  
Secrétaire général

Jean-Luc MELLEKER  
Président fédéral

Pour la FBFP,

Dominique Withofs  
Secrétaire

Jean-Luc Melleker